

Formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

Le paysage suisse de la formation a profondément changé au cours de ces dernières années. Cette évolution est également perceptible dans le domaine de la protection des travailleurs. Une nouvelle association faîtière s'est fixé pour objectif de proposer une formation professionnelle supérieure reconnue aux spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

L'Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en matière de protection de la santé et de sécurité au travail (Association pour la formation professionnelle supérieure STPS) a vu le jour officiellement à l'issue des Journées de travail de la CFST du 7 novembre 2013 à Bienne. Ses membres fondateurs sont la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (Suva), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'Association des offices suisses du travail (AOST). L'entrée dans l'association d'autres organisations intéressées est prévue ultérieurement.

Formation professionnelle supérieure reconnue

Cette association vise à proposer une formation professionnelle supérieure reconnue aux spécialistes du domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La mise en place d'un examen professionnel (avec brevet fédéral) puis d'un examen professionnel supérieur (avec diplôme fédéral) est actuellement au centre des discussions. Les candidats potentiels à ces examens sont essentiellement les spécialistes actuels et futurs des entreprises de toutes les branches, des organes d'exécution et des sociétés de conseil.

Les spécialistes du domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent d'ores et déjà bénéficier d'offres de formation initiale et continue, dont notamment les cours de la CFST pour les chargés de sécurité et les ingénieurs de sécurité, le CAS Travail et Santé, le CAS Risque et Sécurité ou encore le DAS Work + Health. Les futurs examens professionnels et examens professionnels supérieurs permettront de regrouper dans une épreuve les contenus à forte valeur de ces différentes formations.

La formation est axée sur les avantages pratiques pour les entreprises et les participants.

La formation sera axée sur les besoins des participants ainsi que sur les avantages pratiques pour les employeurs et les travailleurs. La durée des éventuels cours de préparation sera fixée en fonction des cours actuels. En outre, il s'agira également de tenir compte des exigences parfois très différentes émanant des entreprises de services, des industriels ainsi que des organes d'exécution. A cet effet, il est par exemple imaginable de créer plusieurs spécialités, d'une part, en élaborant une vaste base commune pour les méthodes, la terminologie et les thématiques et, d'autre part, en tenant compte des multiples besoins des différents groupes cibles.



Peter Schwander
Chef de l'Inspection de l'industrie et de l'artisanat, Office de l'économie et du travail, Lucerne



Approche globale

Convaincue que la prévention des accidents, en dépit de ses succès, n'a pas encore atteint son objectif et que la protection de la santé gagnera encore importance avec la mutation du monde du travail, l'association envisage de rapprocher ces deux thématiques dans le cadre de nouveaux examens. Ce rapprochement, tant utile que nécessaire, est déjà une réalité pour les entreprises. Il faut par conséquent continuer à promouvoir cette approche globale de la protection des travailleurs, en termes de sécurité au travail et de protection de la santé, du côté de la formation également.

L'association s'efforce actuellement d'obtenir une reconnaissance facilitée des diplômes et formations déjà obtenus. Son autre objectif est de parvenir à une reconnaissance des nouveaux diplômes répondant aux dispositions de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.

L'association est dirigée par un comité de cinq personnes comprenant des représentants de l'ensemble des membres fondateurs. Ce comité est chargé de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de

l'organisation. Quelques obstacles doivent encore être surmontés dans ce cadre. La mise en place d'un nouvel examen professionnel, d'un examen professionnel supérieur et des bases pour les formations correspondantes va en effet nécessiter encore un certain temps. D'ici là, les formations initiales et continues existantes peuvent continuer d'être recommandées aux personnes intéressées.



Comité de la nouvelle Association pour la formation professionnelle supérieure STPS: Marc Truffer, Suva; Thomas Keller, Office de l'industrie, du commerce et du travail Bâle-Campagne (représentant AOST); Pascal Richoz, SECO; Peter Schwander, Inspection de l'industrie et de l'artisanat, Lucerne (président de l'association et représentant de l'AIPT); Erich Janutin, CFST (de g. à dr.).